

DÉCISION DU PRESIDENT

Décision N°27-2024	MOYENS GENERAUX CONTRAT-CONVENTION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat d'entretien et de vérification technique des systèmes de détection incendie de la résidence Jacques Bertrand, passé avec la société DEF OUEST (44) - Décision rectificative
-------------------------------	--

Le Président,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil d'administration n°20.12.02 en date du 09 décembre 2020, portant sur les délégations du Conseil d'administration au Président, en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n°15-2024 en date du 17 mai 2024 et approuvant la signature du contrat passé avec la société DEF OUEST ;

CONSIDERANT que la décision n°15-2024 susvisée est entachée d'une erreur matérielle en ce qui concerne le choix des options au contrat et le montant annuel des prestations de maintenance ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de rectifier cette erreur matérielle en rapportant la décision susvisée ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **APPROUVE** la passation d'un contrat de prestations de service visant à l'entretien et la vérification technique des systèmes de détection incendie de la Résidence Jacques Bertrand à Clisson, aux conditions suivantes :

Titulaire du marché	Montant annuel initial en euros HT
LA DETECTION ELECTRONIQUE FRANCAISE DE L'OUEST 10 RUE JEAN ROUXEL 44700 ORVAULT	4 320.00 €

Article 2. **PRECISE** que l'ensemble des autres dispositions de la décision restent inchangées.

Article 3. **CHARGE** la Directrice de la Résidence Jacques Bertrand, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du Service de gestion comptable du Vignoble de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil d'administration du CCAS de la Ville de Clisson.

Clisson, le 22 juillet 2024

Xavier Bonnet
Président



Décision transmise en Préfecture

Le 02 AOUT 2024

Et affichée le 07 AOUT 2024

